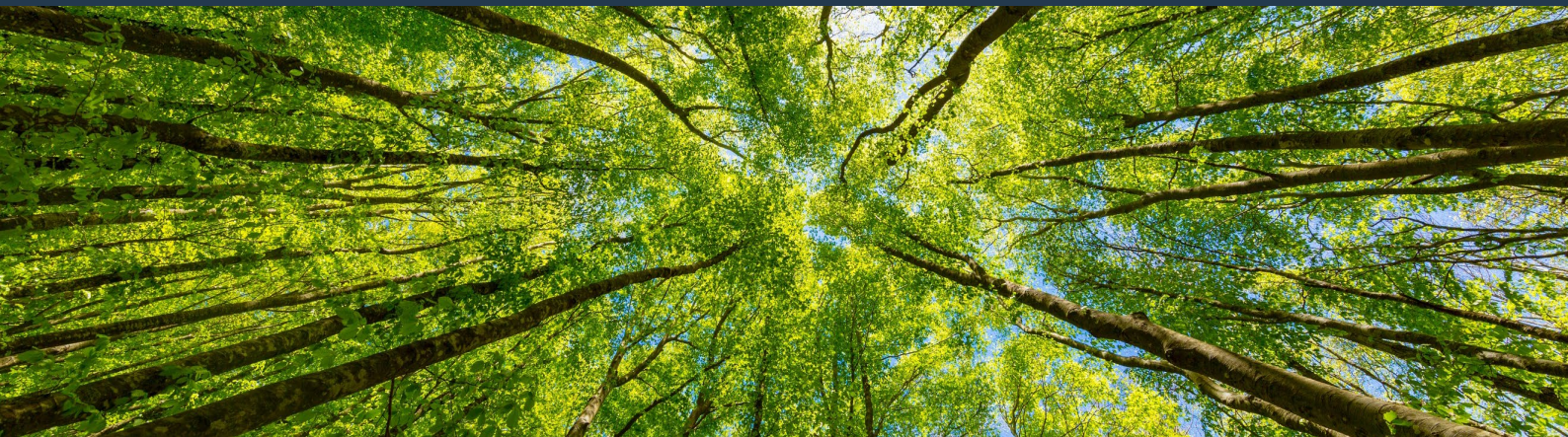


POSITION PAPER

Instruments de marchés environnementaux

Mars 2024



Des crédits carbone aux certificats biodiversité, il s'agit de financer des projets au service d'une économie décarbonée et positive pour la nature

Cette publication vise à partager la position de Mirova sur le recours potentiel aux « instruments de marchés environnementaux » tels que les crédits carbone volontaires et les certificats/crédits biodiversité.

Le papier cherche à décrire les conditions dans lesquelles nous pensons que les marchés volontaires du carbone et de la biodiversité, ainsi que l'utilisation correspondante des crédits carbone et des certificats biodiversité, peuvent constituer des outils utiles pour lutter contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité, et plus largement pour soutenir les solutions fondées sur la nature.

En tant qu'investisseur responsable, Mirova soutient le développement de solutions d'investissement dédiées au capital naturel. Ce document souligne les prérequis que nous avons l'intention d'appliquer dans le cadre de l'utilisation des actifs environnementaux pour débloquer plus de financement en faveur de la nature.

L'objectif de Mirova n'est pas de promouvoir les marchés volontaires du carbone ou de la biodiversité comme une fin en soi, mais plutôt comme un moyen d'atteindre un but : ce qui compte pour nous, en tant qu'entreprise de conviction, est la capacité à produire des impacts substantiels sur le terrain en fournissant plus de financement à des projets solides, tout en contribuant aux objectifs de l'Accord de Paris et au Cadre mondial pour la biodiversité de façon efficace.

La position de Mirova peut évoluer au fil du temps en fonction de l'évolution des marchés et de la réglementation. Ce document pourra faire l'objet de mises à jour à l'avenir.

Prenons du recul

LEXIQUE

Crédits carbone

Un crédit carbone est considéré comme une unité équivalente à une tonne de CO₂ évitée ou séquestrée. Les crédits carbone sont accordés aux projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui répondent à certains critères.

Les porteurs de projets peuvent vendre les crédits carbone à des entreprises, des collectivités locales ou des particuliers qui réduisent volontairement leurs émissions et visent la neutralité carbone.

Pour les entreprises, cette stratégie de contribution fait suite à la réalisation d'une évaluation GES et à la mise en œuvre d'un plan de réduction. La contribution carbone est conçue pour neutraliser les émissions de GES résiduelles et incompressibles.

Les méthodologies existantes tendent à s'accorder sur 4 critères essentiels :

- Le promoteur du projet doit démontrer que, sans l'argent provenant de la vente de crédits carbone, le projet n'aurait pas pu être mis en œuvre et n'aurait donc pas permis la séquestration du carbone.
- La quantité de CO₂ évitée ou séquestrée doit être quantifiable sur la base d'une méthodologie reconnue.
- Les tonnes de CO₂ vendues en crédits carbone doivent être vérifiables et comptabilisées chaque année.
- La prévention ou la séquestration du carbone doit se faire à long terme.

Les projets admissibles à la vente de crédits carbone se divisent en deux catégories :

- les projets d'évitement : développer les énergies renouvelables ou utiliser l'énergie de manière plus efficace ;
- Projets de séquestration : développement de puits de carbone naturels (forêts, océans, sols) ou industriels (machines qui capturent le CO₂ et le stockent dans la roche).

Certificats/crédits biodiversité

Les crédits/certificats biodiversité émergent comme un nouvel instrument financier qui pourrait jouer un rôle central en contribuant à une économie favorable à la nature.

Bien qu'il n'y ait pas encore de définition fermement convenue, les crédits biodiversité peuvent être décrits comme un instrument de financement vérifiable, quantifiable et échangeable qui récompense des résultats positifs pour la biodiversité par la création et la vente d'unités de biodiversité terrestres ou océaniques sur une période déterminée. Avec des garanties suffisantes et des normes d'intégrité élevées, les crédits peuvent être utilisés pour financer des actions qui se traduisent par des résultats d'amélioration mesurables pour la biodiversité, englobant les espèces, les écosystèmes et les services écosystémiques.

Les crédits biodiversité peuvent créer une valeur positive pour les entreprises en réduisant l'exposition aux risques physiques de la nature, en suivant le rythme des changements réglementaires, en soutenant des résultats positifs de la nature alignés sur les préférences des consommateurs et en garantissant l'accès à un financement concurrentiel. Les crédits biodiversité sont un élément du parcours d'une entreprise en faveur des écosystèmes, c'est-à-dire qu'ils constituent un investissement dans la restauration de la nature et non une compensation pour les dommages causés.

COMPLEXE PAR NATURE

Les marchés environnementaux sont complexes par nature, avec de multiples points d’entrée ainsi que des idées et des controverses préconçues. Il est essentiel de prendre du recul pour prendre en compte les complexités impliquées.

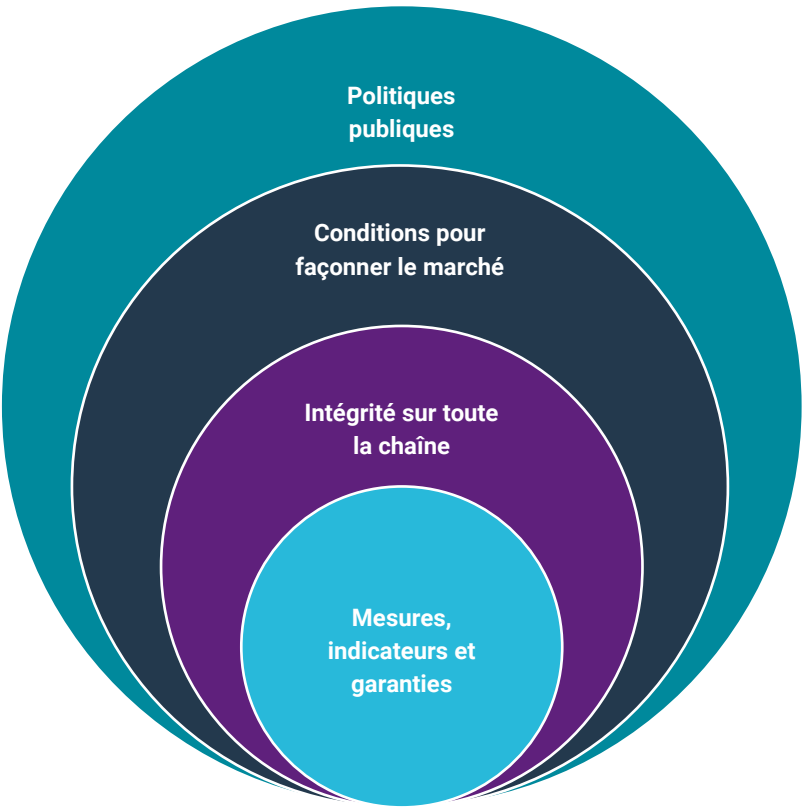
Sur la base de la participation de Mirova à de nombreux groupes de travail, conférences et débats sur ces sujets, nous avons identifié quatre sujets interconnectés :

Politique publique : un outil dans la boîte4

Que faut-il pour façonner un marché ?5

Intégrité de bout en bout : l’intégrité côté demande est aussi importante que l’intégrité côté offre6

Mesures, indicateurs et garanties : combinaison de complexité et d’efficacité.....8



Politique publique : un outil dans la boîte

PLUSIEURS ACTIONS SONT NÉCESSAIRES

Afin de lutter contre le changement climatique et la perte de biodiversité, la réglementation mondiale doit progresser sur divers aspects, des règles et normes aux mécanismes fiscaux et aux instruments basés sur le marché, pour n'en citer que quelques-uns.

De plus, plusieurs sources peuvent être explorées pour mobiliser davantage de financement pour des projets positifs pour la nature et le climat, qui se trouvent souvent dans les économies émergentes, où les risques perçus ont tendance à dissuader l'engagement des investisseurs privés. Les financements publics, privés et philanthropiques s'avèrent être des leviers complémentaires pour canaliser davantage d'investissements vers la restauration et la conservation de la nature.

Soyons clairs : les crédits carbone et les certificats biodiversité ne sont pas destinés à être des solutions miracles. Ce sont des instruments utiles, parmi d'autres, pour aider à transformer l'économie vers un modèle plus durable et inclusif. Ces instruments s'inscrivent dans le cadre d'un effort plus large que les gouvernements, les institutions publiques et privées, ainsi que les organisations et les individus de la société civile doivent déployer.

Reconnaître que les marchés volontaires ne sont qu'une seule pièce du puzzle est essentiel pour soulager une partie du débat. Si les critiques et l'examen minutieux sont toujours les bienvenus pour améliorer constamment les marchés vers de meilleures pratiques, cela doit répondre à des attentes raisonnables. Soyons réalistes sur ce que ces marchés peuvent apporter tout en restant vigilants quant à leur mode de fonctionnement.

LE VOLONTARIAT DEVIENT OBLIGATOIRE

Bien que les engagements volontaires envers le climat et la nature soient considérés comme un élément de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) depuis de nombreuses années, ils deviennent de plus en plus un « incontournable » pour de nombreuses organisations et un facteur clé dans un environnement concurrentiel. Les engagements volontaires sont souvent considérés comme moins rigoureux ou moins ambitieux, mais la réalité est beaucoup plus nuancée.

On oppose souvent les marchés volontaires aux marchés réglementés ou aux engagements obligatoires. Cependant, il existe une zone grise où les engagements volontaires font partie d'un environnement réglementé. Par exemple, sur le marché carbone, les normes volontaires telles que Verra ou Gold Standard sont reconnues par les marchés réglementés tels que le [Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation \(CORSIA\)](#) (couvrant le secteur de l'aviation internationale et piloté par l'Organisation de l'aviation civile internationale, ou OACI). De même, la référence aux engagements volontaires Net Zero basée, par exemple, sur le standard [Science-Based Targets Corporate Net-Zero](#) et le recours associé aux crédits carbone volontaires doit être divulguée en vertu de la Directive sur les rapports sur le développement durable des entreprises (CSRD)¹ de l'Union européenne et du cadre de reporting associé.

Les normes volontaires deviennent progressivement la norme et la frontière entre le marché volontaire et le marché réglementé devient floue. À ce titre, **il semble plus pertinent de commencer à faire référence aux « Crédits carbone vérifiés »** plutôt qu'aux « Crédits carbone volontaires ».

L'articulation entre l'article 6 de l'Accord de Paris² et les marchés volontaires du carbone (VCM) est complexe et soumise à des débats, comme observé lors de la 28^{ème} Convention des Parties (COP28) en décembre 2023. À Dubaï, les États membres n'ont pas obtenu l'accord tant attendu sur les orientations pour la mise en œuvre de l'article 6. Les discussions et négociations multilatérales se poursuivront dans

¹ La divulgation du recours aux crédits carbone volontaires fait désormais partie de la CSRD. [Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la norme européenne E1 relative aux normes de déclaration sur le développement durable pour le changement climatique.](#)

² L'article 6 de l'Accord de Paris définit comment les pays peuvent poursuivre une coopération volontaire pour

atteindre leurs objectifs climatiques. Elle permet à la coopération internationale de lutter contre le changement climatique et de débloquer un soutien financier pour les pays en développement. L'article 6.4 de l'Accord de Paris a établi un nouveau mécanisme international de crédit carbone. [Plus d'informations ici.](#)

les COP à venir. En parallèle, les VCM ont fait l'objet d'un soutien politique fort, de déclarations conjointes et d'initiatives par le biais de normes majeures visant à accroître l'intégrité du marché. **Mirova soutient la convergence entre les marchés volontaires**, qui ont contribué au développement et à la consolidation des pratiques, **et à l'opérationnalisation de l'article 6, afin d'établir un marché du carbone plus transparent et plus efficace**. Cela pourrait prendre la forme de la reconnaissance et de l'approbation de certaines méthodologies de normes volontaires en vertu de l'article 6.

Que faut-il pour façonner un marché ?

CONSIDÉRATIONS SUR LA LIQUIDITÉ ET LA FONGIBILITÉ

Tout marché a besoin de liquidité pour être efficace et pour s'assurer que le prix reflète l'équilibre entre l'offre et la demande d'un produit/service donné, correspondant ainsi réellement à un « prix de marché ». Mais si la liquidité nécessite une certaine forme de fongibilité, elle n'empêche pas la spécificité d'être reflétée dans les compartiments ou sous-catégories du marché. Une analogie avec le marché du vin nous aide à mieux comprendre ces considérations.

Personne ne peut nier l'existence d'un marché mondial du vin. Cependant, les vins renommés et de qualité inférieure ne sont pas échangés de la même manière. Au lieu de cela, il existe une myriade de sous-marchés sur le marché mondial, chacun étant façonné de manière distincte selon la qualité de ses produits, avec la marge pour un prix spécifique lié à des critères tels que le territoire, la variété de raisins, le millésime, etc.

L'existence d'un marché viticole n'est donc pas liée à la fixation d'un prix unique pour le vin et le marché n'est pas entièrement fongible car les prix diffèrent en fonction de la qualité du vin.

Le même principe peut être appliqué aux instruments de marché environnementaux. **Notre point de vue est que la pleine fongibilité n'est pas requise et n'est pas pertinente**. Une attention particulière doit être portée à la qualité spécifique de chaque projet sous-jacent. En revanche, ne rejetons pas le recours aux instruments de marché : comme c'est le cas pour le marché du vin, l'opportunité est là pour construire un marché efficace mais spécialisé.

Focus sur le Comité international consultatif sur les crédits biodiversité

Se concentrer sur le comité consultatif international sur les certificats de biodiversité. Après le Sommet pour un nouveau pacte de financement mondial convoqué par le président français Macron à Paris en juin 2023 et six mois après l'adoption du Cadre mondial de biodiversité (GBF), les gouvernements britannique et français ont lancé le Comité consultatif international sur les crédits biodiversité (IAPB) pour stimuler la croissance et la mise à l'échelle des marchés du crédit de biodiversité à haute intégrité. Co-présidé par Sylvie Goulard et Dame Amelia Fawcett, l'initiative vise à galvaniser les marchés internationaux du crédit de biodiversité.

L'IAPB fonctionne comme une initiative indépendante et mondiale, rassemblant l'expertise de tous les secteurs, public et privé, et s'appuyant sur les initiatives existantes pour contribuer à l'intensification des investissements par le biais de marchés de nature à haute intégrité.

21 membres du panel initié par les gouvernements britannique et français ont été nommés, parmi lesquels des représentants de l'Union internationale pour la conservation de la nature, du réseau des Science-Based Targets et de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD). Le directeur général de Mirova, Philippe Zaouati, fait partie de l'IAPB et co-préside le Groupe de travail sur l'offre, aux côtés de Pauline Nantongo, Directrice exécutive d'Ecotrust.

Plus généralement, un marché n'a pas besoin d'activités de trading pour exister. Le marché du financement des énergies renouvelables, avec la concurrence entre les banques et d'autres types d'investisseurs pour fournir un financement à des projets d'énergie propre sous-jacents, a conduit à un secteur solide et bien financé. De même, on peut viser un marché compétitif et efficace pour financer des projets positifs pour la nature.

En ce qui concerne l'organisation du marché, **nous pensons que la création d'un marché de certificats biodiversité ne peut réussir que si les VCM sont améliorés**. Des améliorations sont déjà en cours, comme le montrent les récents développements de

la COP28. Les marchés volontaires de la biodiversité peuvent tirer parti de ce travail et reproduire ce qui fonctionne.

Le marché des obligations vertes peut également s'avérer être une référence pertinente pour le développement volontaire des marchés. Il y a 10 ans, les [Principes applicables aux obligations vertes \(GBP\)](#) ont été créés par plusieurs banques, en collaboration avec d'autres acteurs du marché (émetteurs, investisseurs, auditeurs). Ils ont permis un développement significatif et sain de ce marché, et son extension à des innovations connexes (obligations sociales, obligations liées au développement durable). Ils sont devenus le point de référence et le seul point de contact pour les régulateurs et les autorités publiques (notamment l'Union européenne). Les marchés des crédits carbone et biodiversité partagent de nombreuses similitudes avec le marché des obligations vertes et pourraient suivre une voie similaire. Pour que cette approche réussisse, un consensus entre les acteurs du marché et les parties prenantes est essentiel pour garantir la légitimité et atteindre rapidement une masse critique.

Intégrité de bout en bout : l'intégrité côté demande est aussi importante que l'intégrité côté offre

INTÉGRITÉ CÔTÉ OFFRE

Les standards carbone ont fait des progrès significatifs au cours des deux dernières années. À la suite des controverses soulevées par les études universitaires et la presse concernant les méthodologies et calculs douteux conduisant à la génération de crédits carbone, de nombreuses initiatives ont contribué à des mécanismes consolidés pour assurer un meilleur niveau de confiance pour des standards carbone donnés. Par exemple, les [Principes fondamentaux du carbone \(CCP\)](#), établis par le Conseil d'intégrité du marché volontaire du carbone (ICVCM), sont destinés à fournir des garanties et des exigences minimales pour que les normes carbone soient reconnues dans les initiatives Net Zero crédibles.

Au cours de la COP28, [six programmes de crédit indépendants ont uni leurs forces pour amplifier l'impact des marchés du carbone dans l'accélération des efforts d'atténuation](#). Des rapports ont également contribué à améliorer l'intégrité des projets sous-jacents, tels que les [recommandations globales sur la conservation des forêts partagées par The Nature Conservancy](#).

Sur le front de la biodiversité, un certain nombre de sujets et d'initiatives ont également émergé. Des directives claires sont nécessaires dès le départ pour garantir un dénominateur commun suffisant pour augmenter l'utilisation des normes, avec des exigences minimales. Alors que certains standards indépendants émergent, telles que l'approche de [Terrasos](#), d'autres normes sont en cours de développement par des entités déjà impliquées dans les VCM, y compris Verra et la Fondation [Plan Vivo](#).

Les normes sont nécessaires, mais elles ne suffisent pas : les opérateurs, les développeurs, les gestionnaires de fonds et les investisseurs doivent mener leur propre analyse, le cas échéant, conformément à leurs rôles et responsabilités respectifs.

L'analyse supplémentaire de Mirova pour garantir l'intégrité de l'offre

Pour sélectionner les projets sous-jacents et assurer la qualité de l'offre et des impacts positifs générés sur le terrain, Mirova a développé sa propre politique et son propre cadre qui tirent parti des normes internationales tout en ajoutant des critères spécifiques évalués par une équipe solide d'experts ESG.

Pour les projets carbone par exemple, en plus de l'exigence de base pour toute norme carbone qui comprend des critères tels que la quantifiabilité, la réalité, l'additionnalité, la permanence, la vérifiabilité, etc., Mirova ajoute des critères supplémentaires dont :

- cohérence de la comptabilité carbone (les calculs pour les estimations de crédits carbone doivent être basés sur une littérature solide, des hypothèses transparentes et une méthodologie à jour),
- les co-avantages sociaux (les projets doivent, autant que possible, fournir aux communautés locales un programme de partage équitable des avantages (par ex., % des ventes de crédits carbone), l'amélioration des moyens de subsistance, le renforcement des capacités et les programmes sociaux,
- co-avantages environnementaux (les projets doivent garantir que la biodiversité locale est bien protégée ou régénérée à l'intérieur et à l'extérieur des limites du projet).

INTÉGRITÉ CÔTÉ DEMANDE : APPELER À UNE « CONTRIBUTION JUSTE »

Dans l'espace carbone, le concept de simple compensation et la revendication associé à des produits, vols aériens, ingrédients, entreprises neutres en carbone sont devenus obsolètes et sont désormais soumis à des réglementations : par exemple, [le Parlement européen a récemment adopté de nouvelles réglementations interdisant le greenwashing et les informations trompeuses sur les produits](#).

Le recours aux marchés du carbone doit faire partie d'une approche plus large qui prend en compte la stratégie mondiale d'une entreprise donnée vers un alignement avec son objectif mondial Net Zero, basé sur des objectifs scientifiques. Par exemple, en vertu du standard Science-Based Targets Corporate Net-Zero, les entreprises doivent rendre disponibles leurs émissions directes (scope 1) ou indirectes (scopes 2 et 3) ainsi que leur plan de réduction incluant des étapes spécifiques. Ce n'est qu'en parallèle des réductions réelles approuvées par le SBTi ou des normes Net Zero similaires que le recours aux crédits carbone doit être utilisé pour neutraliser les émissions résiduelles ou « difficiles à réduire ». D'une certaine manière, cela pourrait toujours être considéré comme une forme de contribution, mais étant donné toutes les conditions préalables décrites ci-dessus, un mot différent pourrait être utilisé pour clarifier cette nuance.

Pour les marchés de crédits biodiversité, le principe de contribution est reconnu sur les marchés réglementés dans le cadre de la hiérarchie « Éviter-Réduire-Compenser ». Mais un tel principe de « perte nette » est souvent encadré par des règles strictes destinées à empêcher l'utilisation abusive de ces crédits.

Au-delà des spécificités des marchés réglementés, la capacité à reproduire le recours aux crédits carbone dans le cadre d'une stratégie transparente Net Zero est remise en question par de nombreuses parties prenantes en matière de biodiversité. Nous avons observé des appels fréquents à des « contributions » volontaires qui ne sont pas censées être comptabilisées ou faire partie d'un mécanisme de compensation et pourraient être soutenues par la philanthropie. Bien que le principe de la compensation supporte le risque de maintenir les activités habituelles pour les acheteurs de crédits biodiversité, nous pensons que l'absence de toute référence ou de tout niveau d'effort requis par une entreprise effectuant une contribution volontaire pourrait également entraver une ambition significative pour le marché.

Mirova soutient le principe d'une « contribution juste » qui doit être proportionnelle aux impacts réels de l'entreprise donnée. La réduction des impacts négatifs doit être la priorité absolue. Mais il faudrait toujours reconnaître les contributions positives avec des critères spécifiques liés à l'horizon temporel et au lieu de la contribution.

Une telle approche est soutenue par d'autres acteurs du marché tels que [Pollination](#). Les engagements de l'entreprise peuvent tirer parti d'un financement important pour la nature, et des initiatives telles que le Réseau Science-based Target pourraient conduire à un montant substantiel de financement pour la nature, si les règles du jeu et les garanties connexes étaient clairement définies.

Politique d'intégrité de Mirova côté demande

Chez Mirova, nous avons développé une politique d'intégrité côté demande qui nous empêche de vendre des crédits carbone à des entités qui n'ont pas de stratégie Net Zero claire compatible avec la science. Mirova définit donc des critères pour vendre ou fournir des crédits carbone uniquement aux entreprises responsables, afin de nous assurer que nous ne contribuons pas à des pratiques de greenwashing, telles que revendiquer des impacts positifs de l'utilisation des crédits carbone tout en portant un préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux par le biais de leurs activités ou pratiques, ou utiliser des crédits carbone dans sa stratégie climatique sans être cohérent avec ce que la science du climat exige pour vraiment contribuer ou aligner ses activités sur un monde < 2°C. Nous nous engageons également avec nos partenaires et les entreprises dans lesquelles nous investissons pour vendre des crédits carbone à des entreprises responsables, et nous exigeons donc qu'un type similaire de politique d'intégrité côté demande soit défini. Cela signifie également que nous attendons le même engagement pour toute entreprise qui co-investirait dans un projet où Mirova est impliquée.

Mesures, indicateurs et garanties : combinaison de complexité et d'efficacité

Les méthodologies de définition et de quantification des crédits carbone et des certificats biodiversité de haute qualité évoluent rapidement et ont donné lieu à un large éventail de terminologies et d'approches. Naviguer et évaluer les mérites des voies alternatives peut être difficile, en particulier en tenant compte des débats en cours sur la terminologie (avec des références à la fois aux « certificats » et aux « crédits ») et des « unités » spécifiques utilisées pour représenter le renforcement de la biodiversité à la suite des activités du projet.

Cependant, il existe un consensus croissant selon lequel les méthodologies de quantification de l'accroissement de la biodiversité devront être suffisamment flexibles pour répondre à une grande variété de biomes et de biodiversité. Quant à l'unité de quantification, **Mirova soutient une vision combinant simplicité et unités reflétant à la fois l'étendue spatiale et l'amélioration de la biodiversité/ de l'état de l'écosystème.**

Mirova estime que les méthodologies de calcul de l'amélioration de la biodiversité doivent faire preuve de flexibilité intégrée, mais dans un cadre clairement défini ou des « exigences minimales ». Plusieurs des méthodologies de crédit biodiversité existantes (par exemple, [Wallacea Trust](#), SD VISTA Nature Framework de [Verra](#)) reflètent la reconnaissance des diverses valeurs de la nature dans leurs approches de quantification d'une « unité » de biodiversité ou de nature par l'adoption d'une approche de « panier de mesures ». Cela, combiné à la flexibilité d'appliquer une combinaison d'une gamme de techniques en augmentation rapide pour recueillir les données requises sur la biodiversité et l'écosystème, est considéré comme essentiel. La mise en œuvre de cette approche flexible d'une manière considérée comme robuste, cohérente et fiable nécessite la participation d'un groupe suffisamment important d'experts scientifiques au niveau local. **Mirova soutient cette approche flexible à condition que des « poids et contrepois » solides, scientifiques et nécessaires soient en place pour assurer l'intégrité à long terme des crédits biodiversité.**

Des méthodologies efficaces doivent également clarifier comment et quand **regrouper les crédits biodiversité avec les crédits carbone** et offrir des informations sur la vente de ces crédits en tant qu'unités intégrées ou distinctes. Les projets à haute intégrité doivent démontrer un supplément financier, tout en permettant aux développeurs de projets d'élaborer la stratégie de revenus appropriée à leurs besoins uniques.

L'expérience de Mirova avec les IPLC

Mirova a déjà développé des projets de protection de la nature avec les communautés autochtones. Par exemple, dans le cadre d'une protection forestière primaire au Pérou, Mirova a fourni un financement à long terme à une ONG locale travaillant avec sept communautés autochtones pour répondre aux facteurs de déforestation de la région et consolider l'utilisation durable des terres. Les communautés sont fortement impliquées dans la protection de la forêt et sont formées par l'ONG locale qui met en œuvre le projet. Le projet vise à avoir un impact sur les moyens de subsistance des autochtones par le développement d'une chaîne de valeur durable liée aux forêts et la création d'emplois. Le projet implique de travailler en étroite collaboration avec les communautés autochtones pour les aider à développer des activités socio-économiques. Elle a créé une société autochtone pour les soutenir en mettant l'accent sur les femmes. L'expérience montre qu'une solide ingénierie sociale et des connaissances locales sont nécessaires pour concevoir et construire le projet, et qu'il nécessite une expertise, du temps et de l'énergie.

En ce qui concerne les garanties, le Cadre mondial pour la biodiversité souligne largement l'importance des peuples autochtones et des communautés locales (IPLC), y compris qu'ils devraient au minimum bénéficier des flux financiers pour la nature, tout comme de leurs droits en ce qui concerne leurs territoires et leurs efforts. Il est important de noter que ces communautés peuvent ne pas souhaiter ou préférer les crédits biodiversité comme solution, et qu'elles ont le droit de décider si et comment elles sont impliquées. Des crédits biodiversité ont été proposés, et sont de plus en plus pilotés, en tant que mécanisme basé sur le marché pour aider à arrêter et inverser l'érosion globale de la biodiversité. Les IPLC sont en première ligne pour protéger et maintenir les écosystèmes locaux. Lorsqu'il s'agit de développer de nouveaux marchés pour les crédits biodiversité, les IPLC sont des parties prenantes clés sans lesquelles le marché ne peut pas progresser.

Un marché équitable et durable des crédits biodiversité prendrait en compte les droits des IPLC, de plus en plus reconnus comme les gardiens les Un marché équitable et durable des crédits de biodiversité prendrait en compte les droits des IPLC, de plus en plus reconnus comme les gardiens les plus efficaces de la biodiversité. Cela inclut l'exigence d'une part convenue de tous les revenus provenant des mécanismes à la fois sur les marchés primaires et, le cas échéant, secondaires.

C'est pourquoi, fidèle à sa nature innovante, Mirova entend poursuivre, malgré le brouillard actuel, à explorer de nouveaux territoires d'investissement, tester et apprendre et partager les meilleures pratiques pour les instruments du marché environnementaux tels que les crédits carbone et biodiversité, contribuant ainsi aux connaissances communes et aux normes futures et soutenant des projets robustes positifs pour le climat et la nature.

Conclusion : Avancer dans le brouillard

En tant qu'entreprise axée sur la mission³, Mirova a toujours exploré des instruments de financement innovants pour contribuer au développement d'un modèle économique équitable et durable. Notre position est que les marchés volontaires peuvent débloquent des financements innovants pour des projets solides qui ont des effets positifs et mesurables sur le climat et la biodiversité tout en répondant simultanément aux défis sociaux.

Néanmoins, afin d'éviter le greenwashing et les incitations/risques négatifs liés au maintien des activités habituelles, des garanties et une gouvernance strictes doivent être mises en place pour garantir une intégrité solide de ces instruments du marché environnemental. Ce modèle contribuerait également à intensifier le financement des projets positifs pour la nature qui, pour le moment, restent limités par rapport aux flux financiers privés globaux vers les marchés émergents et en développement.

Cette approche semble déjà bien comprise et des initiatives telles que l'ICVCM ou l'IAPB montrent un fort intérêt des niveaux institutionnels et gouvernementaux élevés pour résoudre le problème.

Bien que les marchés soient façonnés et structurés en temps réel, nous pensons que l'action reste essentielle pour obtenir des résultats concrets sur le terrain et peut en fait contribuer à la structuration du marché, comme nous l'avons vu précédemment dans d'autres domaines tels que les obligations vertes.

³ L'article 176 de la loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi Pacte, introduit la qualité de société à mission. Il permet à une société de faire publiquement état de la qualité de société à mission en précisant sa raison d'être ainsi qu'un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux que la société se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité.

MENTIONS LÉGALES

Ces informations sont destinées exclusivement aux clients non professionnels et professionnels au sens de la directive MIF.

Ce document et son contenu ne constituent pas une invitation, un conseil ou une recommandation de souscrire, acquérir ou céder des parts émises ou à émettre par les fonds gérés par la société de gestion Mirova. Les services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique d'un destinataire en particulier. Mirova ne saurait être tenue pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans cette présentation et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement.

L'information contenue dans ce document fondée sur les circonstances, intentions et orientations actuelles et peuvent être amenées à être modifiées. Bien que Mirova ait pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier que les informations contenues dans cette vidéo sont issues de sources fiables, plusieurs de ces informations sont issues de sources publiques et/ou ont été fournies ou préparées par des tiers. Mirova ne porte aucune responsabilité concernant les descriptions et résumés figurant dans ce document. Mirova ne s'engage en aucune manière à garantir la validité, l'exactitude, la pérennité ou l'exhaustivité de l'information mentionnée ou induite dans cette vidéo ou toute autre information fournie en rapport avec le fonds. Les destinataires doivent en outre noter que cette vidéo contient des informations prospectives, délivrées à la date de cette présentation. Mirova ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser toute information prospective, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison. Mirova se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment, sans préavis.

Les informations contenues dans ce document sont la propriété de Mirova. La distribution, possession ou la remise de cette présentation dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer.

La politique de vote et d'engagement de Mirova ainsi que les codes de transparence sont disponibles sur son site Web : www.mirova.com.

Document non contractuel, achevé de rédiger en mars 2024

Pour l'ensemble de ses investissements, Mirova vise à proposer des portefeuilles cohérents avec une trajectoire climatique inférieure à 2°C définie dans les accords de Paris de 2015, et affiche systématiquement l'impact carbone de ses investissements (hors gestions Solidaire et Capital naturel), calculée à partir d'une méthodologie propriétaire pouvant comporter des biais.

INVESTISSEMENTS ESG – RISQUE ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

En utilisant des critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif des stratégies Mirova concernées est en particulier de mieux gérer le risque de durabilité et de générer des rendements durables et à long terme. Les critères ESG peuvent être générés à l'aide des modèles propriétaires, des modèles et des données de tiers ou d'une combinaison des deux. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction du secteur ou de l'industrie dans lequel l'émetteur concerné opère. L'application de critères ESG au processus d'investissement peut conduire Mirova à investir ou à exclure des titres pour des raisons non financières, quelles que soient les opportunités de marché disponibles. Les données ESG reçues de tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. En conséquence, il existe un risque que Mirova évalue incorrectement un titre ou un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte incorrecte d'un titre dans le portefeuille d'un Fonds. Pour plus d'informations sur nos méthodologies, veuillez consulter notre site Web Mirova : www.mirova.com/fr/durabilite



À PROPOS DE MIROVA

Mirova est une société de gestion globale d'actifs dédiée à l'investissement durable et une filiale de Natixis Investment Managers. À la pointe de la finance durable depuis plus d'une décennie, Mirova développe des solutions d'investissement innovantes dans toutes les classes d'actifs, visant à combiner création de valeur à long terme avec un impact environnemental et social positif. Basée à Paris, Mirova propose une large gamme de stratégies actions, taux, diversifié, infrastructures de transition énergétique, capital naturel et private equity conçues pour les investisseurs institutionnels, les plateformes de distribution et les investisseurs particuliers en Europe, Amérique du Nord et Asie-Pacifique. Mirova et ses sociétés affiliées comptaient 29,7 milliards d'euros d'actifs sous gestion et 1,2 milliard d'euros d'actifs en portefeuilles modèles au 31 décembre 2023. Mirova est une entreprise à mission, labellisée B Corp*.

** La référence à un label ne préjuge pas de la performance future des fonds ou de ses gérants*

MIROVA

Société de gestion de portefeuille – Société Anonyme RCS Paris n°394 648 216 – Agrément AMF n°GP 02-014 59, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris

Mirova est un affilié de Natixis Investment Managers.

[Website](#) – [LinkedIn](#)

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

Société anonyme

RCS Paris 453 952 681

59, avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris

Natixis Investment Managers est une filiale de Natixis.

MIROVA US

888 Boylston Street, Boston, MA 02199.

Tél : 857-305-6333

Mirova US est une filiale implantée aux États-Unis, détenue par Mirova. Mirova US et Mirova ont conclu un accord selon lequel Mirova fournit à Mirova US son expertise en matière d'investissement et de recherche.

Mirova US combine sa propre expertise et celle de Mirova lorsqu'elle fournit des conseils à ses clients.

MIROVA UK

Mirova UK Société anonyme à responsabilité limitée de droit anglais Numéro d'agrément de la société : 7740692 Autorisée et régulée par l'autorité de régulation financière anglaise (la "FCA")

Siège social : Quality House By Agora, 5-9 Quality Court, London, England, WC2A 1HP

Les services de Mirova UK sont réservés exclusivement aux clients professionnels et aux contreparties éligibles. Ils ne sont pas disponibles aux clients non professionnels. Mirova UK est un affilié de Mirova.

MIROVA SUNFUNDER EAST AFRICA LIMITED

Mirova SunFunder East Africa Limited

Société à responsabilité limitée de droit kenyan

Workify 11th Floor,

Wood Avenue Plaza

P.O. BOX 59067 GPO

Nairobi

Mirova SunFunder East Africa Limited est une filiale de Mirova SunFunder Inc.